

vous passez d'une paroisse à une autre. La Rivière Rouge traverse Manitoba, et va se jeter dans le grand lac Winnipeg. Il y a aussi une autre longue rivière appelée Assiniboine, qui verse ses eaux dans la Rivière Rouge. Au confluent, c'est là que se trouvent le Fort Garry et la ville de Winnipeg, qui est la capitale de la province. Le long de la Rivière Rouge et de l'Assiniboine vous voyez plusieurs autres petites villes ou villages, où vous avez des magasins de toutes sortes, où vous procurez tout ce dont vous avez besoin, tant pour les provisions de bouche, les marchandises sèches que pour ce qui regarde l'exploitation d'une ferme. Pour un grand nombre d'articles, les prix aujourd'hui ne sont pas plus élevés qu'ici. Parmi les cultivateurs, il y en a plusieurs qui possèdent des faucheuses et des moulins à battre.

Il y a aussi des moulins à farine dans presque tous les centres un peu considérables. Les produits du pays ont un grand marché à Winnipeg, pour la consommation locale, et les grains sont transportés par le chemin de fer, au États-Unis, ici, et même en Angleterre. Le blé se vendait dernièrement de 80 cts à \$1 le boisseau. A la fin de cette entrevue, je vous donnerai un aperçu des principaux prix qu'il est utile que vous connaissiez.

— La Chambre des Communes a voté à l'unanité la somme de \$100,000 en faveur des victimes de la détresse en Irlande.

— On annonce qu'il est probable que le congrès américain votera une somme de \$300,000 pour le soulagement de la misère en Irlande.

— Les propriétaires de l'Univers de Paris ont remis aux évêques catholiques de l'Irlande 18,000 francs pour le soulagement des pauvres soumis à une affreuse détresse en Irlande.

— On annonce que le projet de la loi abolissant la loi de faillite sera voté par le Sénat sans retard et que le Gouverneur-Général lui accordera immédiatement sa sanction.

— Nous lisons dans la *Patrie Nouvelle*, publiée à Cohoes, Etat de New-York :

“ M. Fréd. Houde, un jeune canadien repatrié, a secondé l'adresse en réponse au discours du Trône, et dans cette circonstance, il n'a pas oublié les canadiens demeurant aux États-Unis. M. Houde est un jeune homme de talent qui fera sa marque dans le monde politique tout en remplissant honorablement le mandat qui lui a été confié.”

— Nous empruntons au “ Rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1879,” que nous venons de recevoir, les renseignements suivants :

En janvier 1880, l'établissement des postes comprenait 5,606 bureaux ; 452 commis, facteurs, etc., de postes urbaines ; 190 courriers-convoyeurs sur chemins de fer ; 12 inspecteurs ; 9 sous-inspecteurs ; 50 commis, messagers, etc., de bureaux d'inspection.

Pendant l'année 1879, 228 nouveaux bureaux de poste ont été ouverts.

Pour la Province de Québec le nombre approximatif des lettres, cartes postales, journaux, etc., transportés par la poste en 1879, a été comme suit : lettres,

11,000,000 ; cartes postales, 1,600,000 ; lettres chargées, 420,000 ; journaux et imprimés reçus des bureaux de publication, et payant 1 centin par livre, 1,419,868 (la province d'Ontario 2,166,523 livres) ; nombre de paquets livrés et articles divers, 1,360,000 ; nombre de paquets expédiés par la poste aux paquets, 52,000.

Le 1<sup>er</sup> septembre dernier, la taxe sur les paquets clos qui sont envoyés par la poste à l'intérieur du Canada, a été réduite de 12 centins et demi par chaque poids de huit onces à 6 centins par chaque once. En vertu de ce changement, les petits paquets du poids de quatre onces et au-dessous sont admis à circuler au prix de 6 centins, au lieu de 12 et demi comme auparavant.

Par dérogation à la règle en usage de ne recevoir aucun objet en verre, on admet à présent les lunettes et les lorgnons, lorsqu'ils sont enfermés dans des enveloppes solides de manière qu'ils ne puissent pas détériorer les autres objets contenus dans les mailles.

## CAUSERIE AGRICOLE

### AMENDEMENTS ET AMÉLIORATIONS DES TERRES (Suite).

80. La terre de moulières, la tourbe et la terre marécageuse aquatique réunies ici, sont des terres grasses ; les moulières surtout sont des terres molles, glutineuses, remplies d'eaux et de sources qu'on ne peut faire perdre que par les saignées, et les fossés qui en détournent les eaux, par les fréquents labours ensuite, et par un plus fort marnage qu'à l'ordinaire, où le rapport des terres plus sèches, de gazons pris dans des terrains sableux, joints à des fumiers chauds et secs, mêlés, ou bien chauler aussi toutes les graines.

La tourbe, dont la plus grande partie est une dissolution des herbes ou végétaux des marais, ne peut guère s'améliorer ; les labours ne la divisent que difficilement. Les fumiers chauds de poules, de mouton, de cheval, les cendres, la marne coquillière, la chaux, les fossés qui en détournent les eaux, sont des moyens qu'on emploie pour lui faire porter des fourrages, du seigle, et quelquefois du blé, mais difficilement ; les arbres y peuvent à peine réussir. La chaux toute pure est un engrais de peu de durée dans les terres en général ; l'effet n'en est même bien sensible la première année, et se trouve anéanti à la troisième. Le fumier des poules est le plus chaud, après la chaux. On le sème sur les terres froides, à l'automne, et on l'enfouit au printemps sur les prés usés, sur le blé, dans les terres humides.

90. La craie ou crayon marneux, friable, farineux et sec, ou argilleux et frais, s'améliore avec des gazons pris dans les meilleures terres grasses ou légères, selon que le crayon est sec ou argilleux, et avec les fumiers de cheval et de vache mêlés et à demi consommés ; douze charretées par arpent, au commencement de l'automne, sont la mesure qui leur convient. Mais ce terrain n'est pas favorable aux arbres ; il convient mieux aux légumes et aux grains, comme les pois, la vesce, l'orge, l'avoine, le sainfoin ; et quelquefois même le blé, après avoir été en foin pendant deux ans, et la troisième en avoine sur le défrichement du pré. Le crayon serré et infertile par lui-même, à la propriété, comme la marne, de diviser les